

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – J. RUBIO – M. SIBILLE – G. SPIRHANZL – G. TETIN
E. CARLIER – F. DIAZ – L. PICHON – D. BONZY

EXCUSES : C. ORIOL (procuration V. CAZAUX) – L. GRATTAROLY (procuration L. PICHON) - JF SAIDI (procuration G. TETIN)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Joël BRAISAZ

Convocation du 22/09/2022

OBJET : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Cyrille FATTORI explique qu'il convient de répartir les crédits pour régulariser plusieurs situations.

Monsieur Cyrille FATTORI rappelle que lors de l'année budgétaire 2018 l'appel de cotisation de l'AC de la métropole de Grenoble n'avait pas été transmis en fin d'année. Cette cotisation n'avait pas fait l'objet d'un rattachement des charges et le décalage a perduré sur les années suivantes. Il convient donc de régulariser l'appel trimestriel et de réajuster le budget principal. Par ailleurs, il convient également d'effectuer un ajustement des frais liés aux augmentations des coûts de l'énergie et de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique ainsi que les frais liés à la nomination d'un 5^{ème} adjoint. Les amortissements 2022 ont également été régularisés.

D'autre part, la somme de 1 415€ a été affectée au chapitre 65 article 6574 – subvention aux associations et autres - pour permettre aux enseignants de l'école d'organiser des projets pédagogiques avec leur classe.

Cependant, compte tenu de la montée des prix des transports collectifs, de l'évolution des besoins de l'école et en accord avec la directrice du groupe scolaire, il apparaît plus adapté d'affecter ces crédits au chapitre 011 articles 6247 – transports et 6288 – autres services extérieurs.

Par ailleurs, à la suite des jugements du 25/05/2021 et du 1^{er} mars 2022 du Tribunal Administratif de Grenoble sur le marché des copieurs, il convient d'intégrer le montant de 122 565 € en recettes de fonctionnement.

Monsieur Cyrille FATTORI explique qu'il convient de réajuster les crédits de la manière suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60612 /E COLE 1	1 800,00		
D F 011 60621 /E COLE 1	5 000,00		
D F 011 60621 /LOGEMENTS	2 500,00		
D F 011 60631 /E COLE 1	4 500,00		
D F 011 60633 /DENEI	1 880,00		
D F 011 615221 /RUBAN	6 000,00		
D F 011 61558 /E GLISE	1 000,00		
D F 011 61558 /PERISCO	1 000,00		
D F 011 6237 /MAIRIE	1 000,00		
D F 011 6247 /E COLE 1	1 110,00		
D F 011 6261 /MAIRIE	800,00		
D F 011 6288 /E COLE 1	305,00		
D F 012 6218 /MAIRIE	3 000,00		
D F 012 6336 /-----	2 500,00		
D F 012 6411 /ADMIN	5 000,00		
D F 012 6413 /MAIRIE	3 000,00		
D F 012 6453 /MAIRIE	3 800,00		
D F 012 6474 /MAIRIE	1 000,00		
D F 012 6475	100,00		
D F 014 739211 /INTERCO	36 500,00		
D F 042 6811 /MAIRIE (ordre)	6 120,00		
D F 65 6531 /ELUS	1 500,00		
D F 65 6533 /COMMU	500,00		
D F 65 65548 /E COLE 1	1 000,00		
D F 65 6558 /MAIRIE	30 000,00		
D F 65 6574 /E COLE EPIS D OR		1 415,00	
D F 67 678	3 065,00		
R F 77 7788 /MAIRIE	122 565,00		

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
------------	--------	--------	--------------

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		123 980,00
	Réductions		1 415,00
Recettes :	Ouvertures		122 565,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 415,00
Solde Réductions	1 415,00
Ouv. - Réd.	

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

ID : 038-213804362-20220927-DEL36_270922-DE

Imputation	OUVERT	REDUIT	
R I 040 28031 OPFI /MAIRIE (ordre)	6 120,00		
R I 16 1641 OPNI /FINAN		6 120,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Recettes :	Ouvertures	6 120,00	
	Réductions	6 120,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	6 120,00
Solde Réductions	6 120,00
Ouv. - Réd.	

Monsieur Cyrille FATTORI demande au Conseil municipal de valider la décision modificative du budget principal pour l'exercice 2022.

VU l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales,
.0 l'instruction budgétaire M14,

Sur le rapport de Monsieur Cyrille FATTORI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour, 4 contre et 1 abstention :

- ADOPTE les modifications budgétaires du budget principal de Saint Paul de Varcès pour l'exercice 2022 telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,

David RICHARD

Saint-Paul de Varcès,
Le 27 septembre 2022



Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzi, R. Contard,
- Contre : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon,
- Abstention : D. Bonzy